

**AVIS DE MISE EN CONCURRENCE  
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – VEHICULE COMMERCIAL DE TYPE  
CARAVANE SITUE ESPLANADE DU PORT DE DINARD  
« Bar – Petite restauration – Panier pique-nique »**

**1 – Objet de l’avis d’appel à concurrence :**

La Commune de Dinard lance le présent avis d’appel à la concurrence afin de sélectionner la candidature la mieux appropriée pour l’exploitation d’une occupation temporaire du domaine public par un véhicule commercial de type caravane sur l’esplanade du port pour les activités suivantes : « **Bar – Petite restauration – Panier pique-nique** » (vente à consommer sur place et à emporter) à l’exclusion de tout autre.

**2 – Désignation et modalités d’occupation du domaine public :**

Désignation	Superficie	Condition spécifique	Redevance 2021
Esplanade du port	10 m <sup>2</sup>	Installation d’un véhicule commercial et éventuelle remorque, de type caravane ( <b>installation n’excédant pas : 750kg</b> )	<b>2 147 € (avec électricité)</b>
	27 m <sup>2</sup>	Installation du mobilier	

**3 – Mission :**

- Gérer l’établissement et en assurer la rentabilité.

**4 – Conditions :**

- Occupation précaire débutant le 1er juin 2021 et finissant le 31 août 2021 ;
- Redevance de 2 147 € à régler le 31 août 2021 ;
- Périodes et horaires d’ouverture : A l’exception de fortes intempéries, l’occupant s’engage à ouvrir au moins :
  - ✓ Tous les jours de 9h00 à 19h30 du 1er juin au 31 août (fermeture maximum 21h00) ;
  - ✓ Les week-ends (samedi-dimanche) de 9h à 20h. L’occupant s’engage à respecter la réglementation en vigueur relative aux horaires de fermeture applicables sur le territoire de la Commune.
- Exploitation à titre d’activité principale et personnelle.
- Véhicule commercial n’excédant pas 750 kg. Prévoir des madriers.
- Prévision de réserves d’eau potable et d’eaux usées. (Aucun raccordement n’est possible à ce jour. Un point d’eau sera installé à proximité et un endroit pour évacuer la réserve d’eaux usées également).
- Coffret électrique à proximité Puissance électrique (16A en triphasé + neutre) sinon prévoir un groupe électrogène

**5 – Critères de choix :**

- Qualité du projet proposé (type de véhicule commercial et éventuelle remorque, carte et prix proposés)
- Utilisation de produits locaux et objectif « zéro déchet »
- Expérience et compétences dans le domaine, ainsi qu’au niveau des normes en matière d’hygiène et sécurité,
- Périodes et horaires d’ouverture proposés
- Moyens de paiement proposés (notamment TPE…)

**6 – Composition du dossier :**

- projets d’aménagement : organisation de l’activité sur l’emprise, s’intégrant harmonieusement dans l’environnement (schéma avec dimensions), présentation du matériel annexe en conformité avec la charte des terrasses (tables, chaises, mange debout…) et en concertation avec l’autorité territoriale.
- projet de gestion (carte/tarifs, prestations, horaires et périodes d’ouverture)
- extrait K bis éventuellement
- tous justificatifs notamment expérience professionnelle dans un domaine similaire

**7 – Date limite de réception de demandes : 27 avril à 12h00**

**8 – Adresse de transmission des dossiers de candidature :**

Commune de Dinard – Commerce - 47, bd Féart – BP 90136 – 35801 DINARD Cedex – [www.ville-dinard.fr](http://www.ville-dinard.fr)

Personne référente : Audrey GILBERT (07.63.93.85.03) – [commerce@ville-dinard.fr](mailto:commerce@ville-dinard.fr)